



Association loi 1901 ne peut pas payer ses salaires

Par **miac**, le **18/01/2012** à **19:55**

Bonjour,
une association loi 1901 emploie deux salariés .
elle est dans l'impossibilité de les payer.
Comment vas se passer la suite des événements
pour le président et le trésorier?
Merci de me répondre si possible rapidement il y a urgence
bonne soirée

Par **pat76**, le **20/01/2012** à **15:11**

Bonjour

L'association va être mise en liquidation judiciaire.

Les salariés pourront assigner l'association en référé devant le Conseil des Prud'hommes.